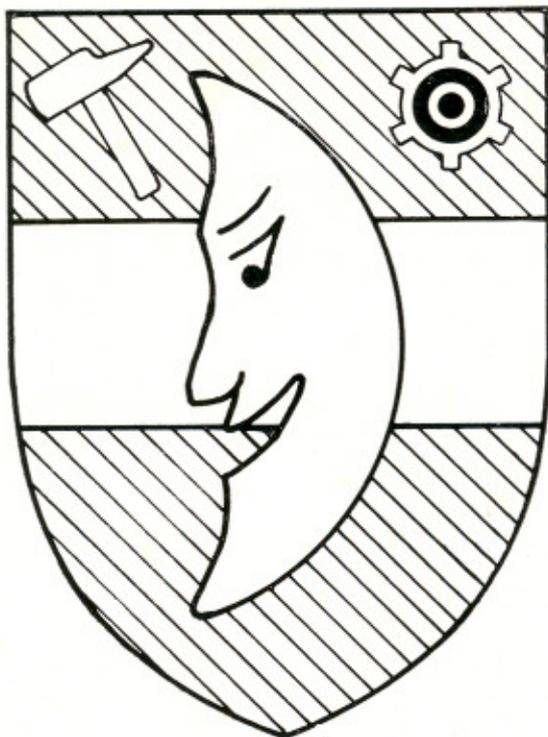


Février 1978
Canton de Thann
Arrond' de Thann
Départ' du H.-Rhin



N° 6
Altitude : 358 m
Habitants : 2117

BULLETIN D'INFORMATION

*

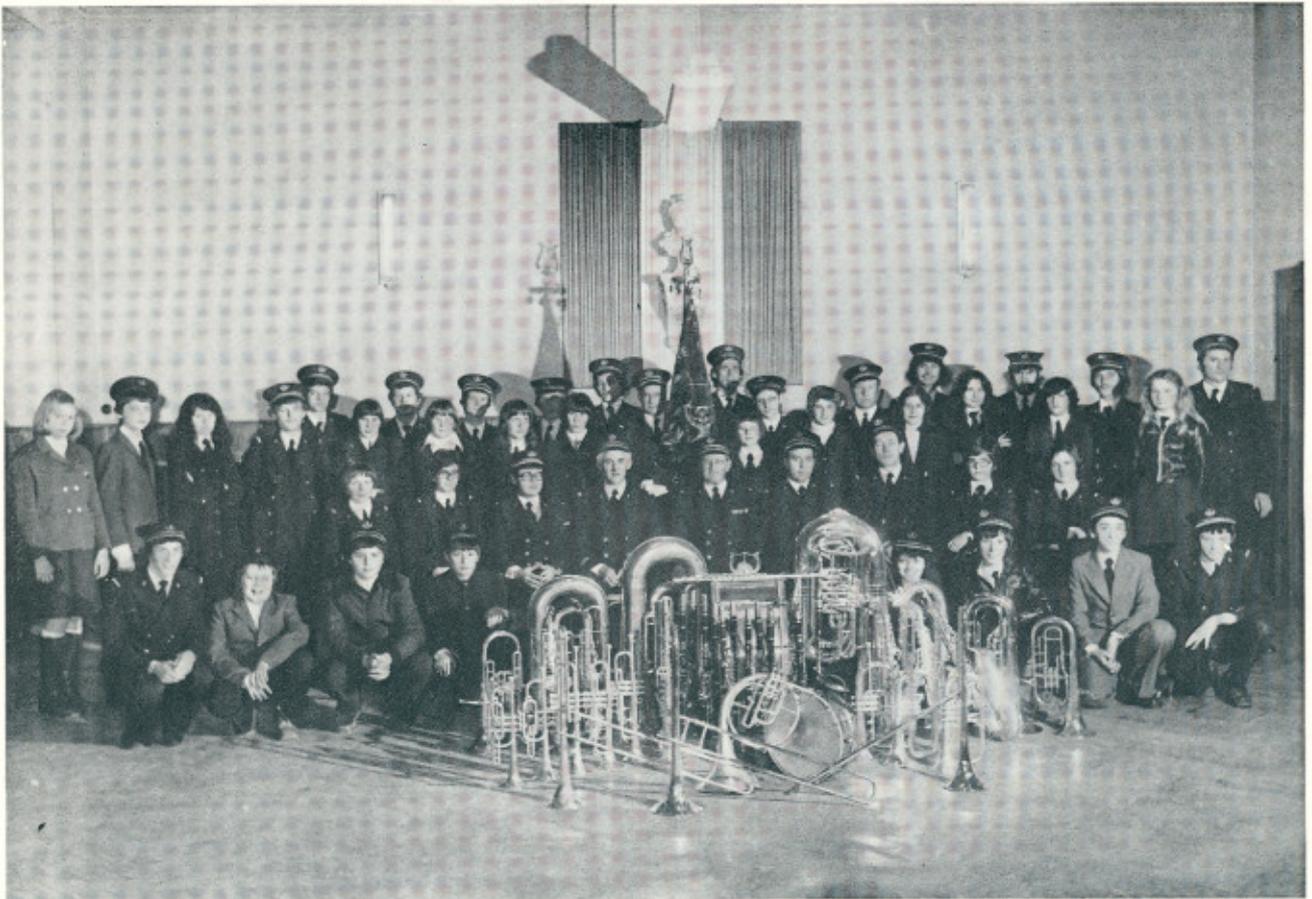
BITSCHWILLER-lès-Thann



Bitschwiller en flammes - photo publiée par un journal parisien en 1915



Le Lieutenant Arnaud et son canon



Musique municipale de Bitschwiller-lès-thann (photo de groupe 1978)

Chers Concitoyens,

Ce n'est pas la première fois que l'occasion m'est donnée de m'adresser à vous depuis que le Conseil Municipal m'a porté à la Direction de la Commune.

Mais c'est le premier bulletin "new look" qu'il m'appartient de vous présenter aujourd'hui : vous avez pris l'habitude avec mon prédécesseur, Monsieur HENTZ, de prendre connaissance, une fois l'an, des diverses informations concernant le village, à travers un bulletin d'information que tout le monde appréciait.

En 1977, il n'avait pas paru pour éviter qu'il ne soit considéré comme un élément de propagande électorale. Par contre, je tiens à partir de 1978, à perpétuer cette excellente initiative à laquelle j'apporte malgré tout quelques modifications.

Vous le verrez, en feuilletant ces pages, que la PRESENTATION n'est plus aussi luxueuse que par le passé ; c'est que nous tenons à donner le bon exemple de l'austérité que nous prôtons depuis quelques mois, d'autant plus que ce n'est pas la forme qui importe le plus, mais le CONTENU.

Là aussi, vous ressentirez une évolution ; ce présent bulletin d'information tient à faire le point sur les dossiers en cours (télédistribution, eau,), sur les problèmes courants (scolarité, impôts locaux). Mais trois autres volets sont consacrés :

- * à la vie d'une société : la Musique Municipale qui succède dans cette rubrique au Souvenir Français, à la Chorale,
- * à un émouvant témoignage d'un Poilu de 14/18 qui nous narre un fait de guerre concernant Bitschwiller-lès-Thann
- * à une information et une enquête sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Quel sera l'avenir de ce bulletin ? Son rythme ne sera plus annuel, et sa parution sera fonction de l'urgence des informations à vous transmettre. Ainsi le prochain est-il prévu pour les semaines à venir, car nous aurons à vous entretenir d'un problème très grave : celui de nos FINANCES locales. Depuis quelques mois déjà j'avais fait part à diverses reprises et en différents endroits (Conseil, réunions publiques.....) de mes inquiétudes quant à cette situation. Malheureusement, mes craintes étaient bien fondées, et il faudra que, là aussi, vous soyez associés à mes soucis de Maire, car ils doivent être les vôtres.

Cette conclusion et cette perspective d'avenir sont bien pessimistes, mais je reste persuadé que si 1978 sera une mauvaise année, le cap de 1979 (auquel il faut déjà songer) sera plus facile à négocier.

Qu'il me soit enfin permis de remercier ici toutes les personnes qui ont contribué à la sortie de ce bulletin : Oreste FERRARI, en tout premier lieu, mais aussi l'ensemble du personnel administratif de la Mairie et les Membres du Conseil.

LE RESERVOIR

Il a fait l'objet d'une visite du Conseil sous la direction de M. SCHWOB ; il a été construit en 1931 ; sa réserve est de 300m³ répartis en deux cuves dont l'une est destinée à une réserve-incendie ; le 3 décembre il était rempli à ras bord ! Son entretien est confié à la SOGEST qui en effectue la vidange régulièrement (une fois par semestre) : le réservoir est alors vidé et nettoyé à l'eau chlorée sous pression.

Le filtre des Steinkloetz à filtration lente (3m³ par jour et par M2 de sable) bénéficie également de l'entretien habituel de la SOGEST, dans le cadre du contrat qui lie cette entreprise au Syndicat.

L'ASSAINISSEMENT

Depuis quelques années, des travaux importants ont été réalisés au village par le Syndicat ; actuellement ils ont pour objet de quadriller toutes les rues de la commune par des conduites qui draineront les eaux usées vers la future station d'épuration qui constituera l'aboutissement de tous les travaux. Cette station sera commune pour Bitschwiller-lès-Thann et Willer-sur-Thur et son implantation est prévue, rive gauche de la Thur, au lieu-dit "Grindel". Sa construction ne sera possible que lorsque le maximum de maisons seront raccordées au réseau et elle ne se fera donc que d'ici quelques années.

Les travaux sont réalisés par le Syndicat au moyen d'"enveloppes" attribuées à la Commune qui décide de l'ordre dans lequel les travaux doivent s'effectuer. Les branchements particuliers (jusqu'à la limite des propriétés) se font immédiatement après la pose des collecteurs principaux ; ils sont à la charge des particuliers qui sont tenus par la loi de s'y raccorder dans un délai de deux ans. Chacun devra s'acquitter d'un montant qui est déterminé actuellement par la division du coût total des branchements par le nombre de branchements ; il s'agit donc d'un prix moyen, identique pour toutes les maisons concernées par la tranche de travaux.

LES EFFORTS DU SYNDICAT

Monsieur Francis MULLER rappelle la situation financière de Bitschwiller-lès-Thann par rapport au syndicat ; notre commune représente 12% du SIVOM et participe donc dans cette proportion aux frais du syndicat.

De mars 1971 à décembre 1976, par contre, le SIVOM a réalisé des travaux à Bitschwiller-lès-Thann pour des sommes très importantes.

* eau : 1.500.000 F (de nouveaux francs, bien sûr) soit 19% des travaux du syndicat

* assainissement : 1.960.000 F, soit 22%

Il se rajoute à cette dernière somme, les 840.000 F que constitue la tranche qui va débiter ce printemps.

Le financement de ces travaux a été effectué

- * par subventions
- * par emprunts
- * par auto-financement dont le montant se répercute bien sûr sur le prix du M3.

LE PRIX DE L'EAU

Tous les Bitschwillerois ne paient pas l'eau au même prix ! En effet, ceux qui sont raccordés au réseau d'assainissement (ou ceux qui sont raccordables) paient une redevance d'assainissement dont les autres sont dispensés.

* le prix de l'eau comprend lui-même plusieurs composantes qui, à la date du 1er juillet 1977 étaient (toutes taxes comprises)

- o "salaire" de la SOGEST : 1,27 F pour l'exploitation, la gestion et l'entretien des installations
- o surtaxe syndicale : 0,68 F amortissement des investissements
- o redevance "pollution" : 0,22 F versée à l'Agence du Bassin Rhin-Meuse
- o fonds national d'adduction 0,07 F soit un total de 2,24F (dont 0,41 de taxes)

* la redevance d'assainissement

- o salaire de la SOGEST : 0,55F
- o contribution du SIVOM : 1,25F soit un total de 1,80 F

Pour les foyers qui paient les deux redevances, le prix du M3 s'élève donc à 4,04 F

L'évolution de ce prix depuis le 1er Juillet 1972 se décompose de la manière suivante :

* eau :	SOGEST	0,69F à 1,27F	+ 84%
	SIVOM	0,28F à 0,68F	+ 142%
	FNS	0,04F à 0,07F	+ 75%
	Pollution n'existait pas en 1972 (0,22F en 1977)		
* assainissement :	SOGEST	0,27F à 0,54F	+ 100%
	SIVOM	0,40F à 1,24F	+ 210%

L'AVENIR

Deux problèmes sont à envisager : la quantité d'eau et la pression

* la quantité d'eau : même en grande période sèche (été 76), nous ne devrions plus connaître de problèmes puisque le Syndicat est entrain de terminer les travaux de forage du "Gehren" (entre Willer-sur-Thur et Moosch) : un débit d'environ 500m³/Jour y est espéré, largement suffisant pour Willer-sur-Thur qui pourra donc pallier à d'éventuels manques chez nous.

Mieux, un grand projet est à l'étude : l'amenée de l'eau depuis le forage d'Urbès (au Sée) où une production de 300m³ par heure est attendue mais le coût de l'opération (20 millions de francs actuels) retardera vraisemblablement sa réalisation.

* la pression : les données mathématiques découvertes par Archimède sont toujours valables et nul n'a encore réussi à faire monter l'eau plus haut que son point d'origine. Ainsi, si le bas du village ne connaîtra jamais de problème, il est à craindre malheureusement que les constructions situées au dessus de la cote 420 (soit en grande partie en dehors du périmètre de construction) éprouvent quelques difficultés en période sèche.

LE CONSEIL MUNICIPAL et LES COMMISSIONS

/ LE CONSEIL MUNICIPAL /

Maire	Pierre WEISS	31 ans	enseignant	2 rue de l'école
Adjoints	Roger LUTRINGER	55 ans	directeur général	2 rue de la Gare
	Albert MUNSCH	44 ans	transporteur	21 rue des Vosges
	Roger ZERRINGER	43 ans	mécanicien	7 rue de l'école
Membres	Mme BUTTUNG Astrid	33 ans	institutrice	50c rue des Vosges
	MM. AVELINE Léon	42 ans	artisan	10a rue du Chemin de fer
	BLUM André	31 ans	directeur	38 rue Joffre
	CAZZIA Joseph	56 ans	calorifugeur	23 rue de la Carrière
	FEDER César	50 ans	chauffeur	11 rue du Chemin de fer
	FERRARI Oreste	52 ans	chimiste	12 rue Joffre
	GRUNENWALD Patrick	26 ans	comptable	22 rue de la Chapelle
	MEYER Marcel	55 ans	chef d'équipe	24 rue des Vosges
	NAEGELI Jean	43 ans	comptable	6 rue du Rhin
	REMY Christian	33 ans	conducteur d'eng.	10 rue de la Chapelle
	ROSSI Pierre	54 ans	contremaître	3 rue des Vignes
	STUCKER André	32 ans	comptable	61 rue des Vosges
	ZIMMERMANN Marcel	41 ans	contremaître	9 rue des Vignes

Le Conseil s'est réuni le 24.3.77-31.3.77 - 20.5.1977 - 23.6.77 - 4.9.77 -
10.10.77 - 2.12.77.

Le Maire et les Adjoints se sont retrouvés à 21 reprises.

/ LES COMMISSIONS /

Le Maire et les Adjoints sont membres de toutes les commissions

COMMISSION DES FINANCES

- * attributions : Elle étudie tous les problèmes du budget (impôts, taxes, redevances, enveloppes pour travaux, emprunts.....)
- * membres : M. NAEGELI (Président) ; MM. GRUNENWALD et STUCKER
- * réunions : le 5 Mai, le 24 Novembre

COMMISSION DES TRAVAUX

- * attributions : l'étude, la programmation, la réception et les problèmes divers concernant les travaux d'investissement et d'entretien (bâtiments communaux, voirie, éclairage public.....)
- * Membres : M.ROSSI (président) ; MM. AVELINE, BLUM, CAZZIA, MEYER, REMY, ZIMMERMANN
- * réunions : 30 avril, 9 Juillet, 8 Octobre, 10 Décembre

COMMISSION DES FORETS

- * attributions : relation avec l'ONF - ventes de bois - étude de l'état d'assiette et toutes suggestions, initiatives, visite en faveur de nos biens forestiers.
- * membres : M. FERRARI (Président), MM. AVELINE, CAZZIA, FEDER, MEYER, NAEGELI, ROSSI, ZIMMERMANN
- * réunion : 11 mai - 13 Juin - 4 octobre - 23 octobre

COMMISSION DES SOCIÉTÉS

- * attributions : relations Municipalité/Sociétés - coordination entre les sociétés.....
- * membres : M.BLUM (Président) : MM. CAZZIA, GRUNENWALD, REMY, STUCKER

- * cette commission peut se réunir en séance plénière en invitant les présidents des sociétés
- * réunions : 22 avril - 29 avril (plénière) - 5 septembre - 15 septembre (plénière) - 5 octobre (plénière)

COMMISSION DES LOGEMENTS

- * attributions : proposition d'affectation des logements HLM dits "communaux"
- * membres : MM. AVELINE - BLUM, FERRARI, REMY
- * réunions : 31 mars - 14 avril - 2 Juin - 28 Septembre - 7 octobre - 24 Novembre

COMMISSION SOCIALE

- * attributions : le recensement des cas sociaux au village et recherche de solution à chacun d'entre eux - relations avec l'assistante sociale - relation avec la Conférence de St-Vincent de Paul et toutes organisations similaires - organisation des cérémonies d'anniversaire (noces d'or,.....) visite de malades.....
- * membres : Mme BUTTUNG et M.FERRARI
- * réunions : le premier mardi de chaque mois

COMMISSION D'INFORMATION

- * attributions : recherche et application des moyens appropriés pour informer la population des problèmes qui la concernent
- * membres : M. FERRARI (Président) ; Mme BUTTUNG ; M. BLUM
- * activité : bulletin communal n° 6 - réunion publique sur la Télédistribution - réunion de quartier sur l'assainissement rue des Vosges.

REPRESENTATIONS DIVERSES /

S.I.V.O.M.

- * au Comité Directeur : MM. WEISS - LUTRINGER - MUNSCH - NAEGELI

Syndicat Intercommunal scolaire

- * au Comité Directeur : M. WEISS - Mme BUTTUNG

Groupe de Travail P.O.S.

MM. WEISS - LUTRINGER, MUNSCH, ZERRINGER

Délégué au Tribunal de Thann pour la Commission d'Admission à l'Aide Sociale

M. FERRARI

Fondation Jules SCHEURER

M. WEISS - Mme BUTTUNG

Conseil d'Administration S?A.H.L.M.

M. WEISS

HEURES D'OUVERTURE

- * MAIRIE : de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h, tous les jours du lundi au vendredi
- * BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : le mardi de 17 à 18 h (rez de chaussée école filles)
- * CLUB du 3e âge : tous les vendredis à partir de 14 h au Centre Social (8 rue des Vosges.
- * MONSIEUR le MAIRE : est à la Mairie en principe tous les jours de 8 à 9 h.

LE COUT DE LA SCOLARISATION

BITSCHWILLER-lès-THANN compte une population relativement jeune, et c'est bon signe (même si la chute de la natalité explique en partie la légère baisse de la population entre les recensements de 1969 et 1975). Ces enfants d'âge scolaire se retrouvent dans différents établissements :

ECOLE MATERNELLE (94 élèves)

Y sont accueillis les enfants de 3 à 5 ans avec quelques 2 ans dont les parents travaillent.

* Effectifs : Section des petits 32 inscrits Madame DEFRANOUX
Section des moyens 32 inscrits Madame HYTRY (directrice)
Section des grands 30 inscrits Mademoiselle KOHLER

* Une femme de service (aide maternelle), Mme WEISS, est plus spécialement chargée des problèmes matériels.

* Coût de fonctionnement de l'école :

◦ salaires (femme de service + femme de ménage + charges)	30.171 F
◦ acquisition de matériel scolaire	5.750 F
◦ Chauffage (déduction faite de la récupération auprès des occupants du logement de service)	15.451 F
◦ eau, électricité,	2.426 F
◦ Indemnité de logement pour le personnel enseignant non logé	2.869 F
◦ frais d'entretien divers	1.200 F
◦ travaux d'entretien général effectués par les ouvriers communaux	<u>3.000 F env.</u>
TOTAL	60.867 F

soit 650 F par enfant

ECOLE DE FILLES (76 élèves)

En fait, cette école accueille aussi bien des garçons que des filles plus particulièrement "les petits" (situation identique à l'école de garçons)

* effectifs : ◦ cours préparatoire 27 élèves Mme BUTTUNG
◦ cours élémentaire 1 19 élèves Sr.M.Bernardina (Direct.)
◦ cours élémentaire 2 30 élèves Sr Jeanne Marie

* coût de fonctionnement

◦ salaire femme de ménage + charges	14.598.F
◦ acquisition de matériel scolaire	3.640 F
◦ chauffage	12.286 F
◦ électricité, eau	3.667 F
◦ indemnité de logement	2.318 F
◦ frais d'entretien divers	728 F
◦ travaux d'entretien général effectués par les ouvriers communaux	<u>3.100 F env.</u>
TOTAL	40.337 F

soit 530 F par élève

Une classe désaffectée de cette école sert également de bibliothèque municipale.

ECOLE DE GARCONS (84 élèves)

Prévu pour accueillir 7 classes, ce bâtiment n'en a conservé que trois.....

* effectifs : CP/CE1	19 élèves	M.BALDECK
CM 1	30 élèves	M.BELLECINI
CM 2	35 élèves	M.SCHRUOFFENEGER (Directeur)

* coût de fonctionnement

o salaire femme de ménage + charges	12.591 F
o acquisition de matériel scolaire	4.100 F
o chauffage	8.716 F
o électricité, eau	1.792 F
o indemnité de logement	5.948 F
o travaux de rénovation (peinture d'une salle)	6.300 F
o travaux d'entretien (ouvriers communaux)	4.000 F environ

TOTAL 43.447 F

soit 517 F par élève

* cette école accueille, au sous-sol, le club de judo et dans une salle de classe, les répétitions de la chorale et de l'accordéon-club.

* la réfection de la clôture a coûté : 4.000 F

CLASSES DE PERFECTIONNEMENT

Nos écoles primaires ne comportent pas de classes de perfectionnement ; aussi quatre de nos enfants âgés de 6 à 10 ans fréquentent-ils une classe de l'école du Blosen où nous devons participer à divers frais de fonctionnement de 2.079 F.

C.E.S.

Depuis la rentrée de septembre 1977, il existe deux CES à Thann : celui de la Place Joffre qui accueille les enfants externes et celui de la rue J.Flory destinés aux demi-pensionnaires.

Ces établissements ne sont pas nationalisés et sont (en théorie) propriété du syndicat intercommunal scolaire, auquel Bitschwiller adhère et pour lequel nous payons donc des contributions.

* effectifs : 125 enfants sont inscrits à l'un ou l'autre de ces CES

* participation financière de la commune pour 1977 : 81.510 F

soit 652 FRANCS par élèves

LYCEE

Cet établissement est nationalisé, et nous ne sommes donc assujettis au paiement d'aucune charge. 16 enfants du village y sont scolarisés.

LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (ancien CET)

Il accueille 27 élèves sans charge financière pour la commune.

UNIVERSITES

Il n'existe aucun interlocuteur qui soit en mesure de nous faire connaître le nombre de nos jeunes inscrits dans les Universités.

CONCLUSION : Les 374 enfants de 3 à 16 ans ont coûté à la Commune 228.240 F en 1977. Coût moyen 610 F par élève.

UNE RICHESSE.

Par le passé, BITSCHWILLER-lès-THANN a toujours fait figure de "Commune aisée" puisqu'elle bénéficiait de la conjonction de deux richesses : celle de sa forêt et celle de ses usines. Cette situation privilégiée lui a permis de se doter d'équipements importants dans les années 50 et 60 et de limiter la hausse des centimes à des proportions raisonnables.

UNE CRISE

Or depuis quelques années, deux facteurs ont contribué à diminuer considérablement les recettes de notre patrimoine :

* la valeur du bois : à part l'année-record de 1974, le prix du m3 de bois n'a cessé de diminuer d'année en année, comme en témoigne le tableau ci-dessous (recettes nettes - frais d'exploitation déduits) :

1974 :	4800 m3 ont rapporté	742 819 F (moyenne 154 F/m3)
1975 :	4910 m3 ont rapporté	531 081 F (moyenne 108 F/m3)
1976 :	3625 m3 ont rapporté	512 706 F (moyenne 141 F/m3)
1977 :	4291 m3 ont rapporté	481 243 F (moyenne 112 F/m3)

* les dépenses inhérentes à cette exploitation n'ont par contre cessé d'augmenter : notamment, les salaires des bûcherons et les charges sociales qui s'y rattachent ont accusé de nettes hausses consécutives à la période d'inflation que nous vivons actuellement.

LA SITUATION EN 1977

Les chiffres du compte administratif 1977 nous permettent de cerner le rapport exact de la forêt. Mais il convient de signaler immédiatement que la somme impressionnante de 757.525 F provient d'un volume total de 4291 m3 (dont 3735 m3 de bois secs consécutifs à la sécheresse de 1976 et dont il fallait débarasser notre forêt) alors que seuls 3250 m3 devaient être coupés.

* recettes : - vente de bois 757.525 F
 - cession de cartes de bois 255 F
 - produits de la pépinière 8.800 F
 - divers 800 F = total : 767.380 F

* dépenses : - salaires (bûcherons + ouvriers forestiers) 305.163 F
 - charges sociales 91.512 F
 - honoraires de l'ONF (frais de garderie) 44.705 F
 - impôts fonciers départ. 59.812 F
 - travaux en forêt 44.818 F = total : 546.010 F

L'on peut donc estimer à 221.370 F la recette "nette" de la forêt en 1977.

ET 1978 ?

Si de 1952 à 1975, 144.795 m3 de bois ont été coupés (moyen.5750 m3/ar le planing des années 1976 à 1995 (qui fait l'objet d'un document très élaboré de plus de 100 pages) ne prévoit qu'une moyenne de l'ordre de 2.700 m3/an.

Baisse des coupes, baisse de la valeur du bois, augmentation des salaires ! Vous pouvez imaginer les conséquences. A'nsi pour 1978, l'état

d'assiette (c'est-à-dire, les prévisions de recettes et de dépenses présentées par l'ONF) prévoit : 2.764 m3

- * recettes : - vente de bois 452.580 F
- cession des cartes de bois 500 F
- produits de la pépinière 10.000 F = total 463.080 F

- * dépenses : - salaires +charges sociales (bûcherons et ouvriers forestiers) 316.090 F
- honoraires de l'ONF (frais de gardiennage) 26.000 F
- impôts fonciers départ. 71.774,40
- travaux en forêt 33.170 F = total 447.034,40 F

La recette "nette" sera donc de l'ordre de 16.000 F soit un manque de 200.000 F par rapport à 1977 qui pèse très lourd dans le projet de budget 1978 de la Commune.

Et l'avenir (années 1980 et au delà) ne s'annonce pas meilleur.....

A PROPOS DE NOTRE FORET

* Les cartes de ramassage de bois mort sont disponibles à la Mairie.
Prix 10 F.

* Les 19 km de sentiers régulièrement entretenus aux frais de la Commune sont des sentiers touristiques et des sentiers d'exploitation et sont de ce fait interdits aux motos et aux chevaux.

Quant aux routes et chemins carrossables leur longueur atteint 30 km 800 et les pistes de débardage 16 km 600.

* La surface boisée de la Commune est de 845 ha 50, chiffre qui est à rapporter à celui des communes avoisinantes :

- Willer-sur-Thur	=	1313	ha
- Moosch	=	837	ha
- Saint-Amarin	=	841	ha
- Fellingring	=	1325	ha
- Oderen	=	955	ha
- Thann	=	748	ha

UNE ENQUETE

Le problème de la télévision a été à la "UNE" en automne 1977. Suite à des contacts que votre Maire avait entrepris avec T.D.F.-ALSACE, une enquête avait été effectuée dans tout le village.

Seuls 207 foyers avaient répondu à ce questionnaire qui démontra plusieurs vérités importantes :

- * la réception des images TV est très différentes d'une maison à l'autre, et l'on a pu cerner une "zone d'ombre" qui s'étendait approximativement de la rue Joffre au Steinbrücklé en passant par le Sud de la rue du Rhin et le quartier des Imprimeurs-Graveurs.
- * les désirs des Bitschwillerois n'étaient pas uniformes : ceux qui avaient une réception correcte des chaînes françaises réclamaient une extension vers les postes étrangers, tandis que d'autres revendiquaient en priorité l'obtention dans des conditions correctes de TF1, A2, FR3, de façon à ce qu'ils soient aussi des "Français à part entière".
- * le coût de la télédistribution (2.500 F pour 300 branchements) faisait reculer les plus fervents défenseurs de ce procédé.

UNE REUNION

Le 3. OCTOBRE 1977, une réunion publique à la Mairie attira une centaine de personnes venues écouter les explications de M.SONNTAG, le Directeur de TDF-Alsace venu spécialement de Strasbourg.

Deux possibilités techniques ont été envisagées :

- * la Télédistribution (transport par câble aérien des images captées sur une antenne communale) : solution idéale (9 chaînes TV + 9 canaux MF), mais coût (toutes subventions déduites) de 800 000 F actuels.
- * Télévillage : il s'agirait d'installer dans un endroit déterminé un mini-réémetteur ; solution qui résoudrait le problème des 3 chaînes françaises (à l'exclusion des étrangers), mais qui présente surtout l'avantage énorme d'être gratuite pour la collectivité !

EVOLUTION DE LA SITUATION

Toutes ces informations avaient été portées à la connaissance des personnes qui avaient répondu au questionnaire, par une lettre-réponse distribuée aux environs du 11 Novembre, et un article dans la presse locale avait également permis de faire le point.

Depuis, une nouvelle solution est envisagée par TDF : la fiabilité du réémetteur de Geishouse laisse à désirer, et il convient de renforcer son alimentation par un relais entre l'antenne de Mulhouse et son implantation. Aussi, des recherches ont-elles lieu à l'heure actuelle pour trouver un endroit à Bitschwiller qui permettrait

- * d'une part de capter les images en provenance de Mulhouse
- * d'autre part, de les renvoyer vers Geishouse, tout en "arrosant" notre village au passage.

Si cette hypothèse de travail trouve une solution technique, cela équivaldrait pour nous à

- * avoir un émetteur au village qui garantirait les 3 chaînes françaises pour 98% des téléspectateurs
- * n'avoir à supporter aucun frais (le coût de 350 000 F de cette installation serait pris en charge par TDF à raison de 150 000 F et par le Département du Haut-Rhin à concurrence de 200 000 F comme l'a annoncé M. le Préfet dans un courrier en date du 5 Janvier 1978).

Par contre, elle mettrait aussi un terme à tout projet de télédistribution au village !



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
P O S T E S E T T É L É C O M M U N I C A T I O N S

DIRECTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE LA RÉGION D'ALSACE

Tél. Strasbourg: (88) 32.49.50 ■ 5, avenue de la Marseillaise - 67073 STRASBOURG CEDEX



POUR LA PRÉSENTE AFFAIRE
DEMANDER LE POSTE

N. Réf.: 15 - RT/2 S

N° 285

STRASBOURG, LE 5 JANV 1978

Doss. : TA 091

Monsieur le Maire

68620 BITSCHWILLER-les-THANN

Monsieur le Maire,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du réseau téléphonique dans votre commune.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la réalisation des diverses demandes en instance à BITSCHWILLER-les-THANN est subordonnée à une importante restructuration du réseau téléphonique desservant votre commune.

Les travaux de génie civil permettant le renforcement de la liaison reliant votre localité à son central de rattachement sis à THANN sont achevés. Il va être maintenant procédé à la pose et au raccordement des câbles devant constituer le nouveau réseau. Cette dernière opération, devant s'achever au cours du deuxième semestre de cette année, permettra de donner satisfaction aux candidats abonnés avant la fin de 1978.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Régional des Télécommunications,

Alu
C. ANSELM

NOTRE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

SES BUTS

Le "Plan d'Occupation des Sols", dit encore POS, est l'élément de base de l'urbanisation future de la Commune : c'est lui qui conditionne en effet tout projet de construction pour les années à venir (quatre ou cinq au minimum). C'est inévitablement un document contraignant, car il précise ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas, et divise la Commune en diverses zones possédant chacune des caractéristiques différentes. Il n'est pas fait pour satisfaire tout un chacun, mais est là pour défendre l'INTERET GENERAL, même si quelques fois, il va à l'encontre de certains intérêts particuliers.

QUI L'A FAIT ?

Son élaboration s'est faite lentement, de façon à ce que ce POS soit en mesure de répondre par avance à toutes nos préoccupations et qu'il ne s'avère pas contraire à nos aspirations. C'est en 1973 qu'un arrêté préfectoral créait un groupe de travail chargé d'étudier le POS de Bitschwiller-lès-Thann. Sa composition permettait à toutes les catégories de citoyens de faire valoir leurs opinions puisqu'on trouvait :

- les représentants de la Municipalité : Le Maire, président de la Commission, accompagné de trois Membres du Conseil Municipal
- la Direction Départementale de l'Equipement, chargée de la rédaction du POS
- la Chambre de Commerce et d'Industrie
- la Direction Départementale de l'Agriculture et la Chambre d'Agriculture
- la Chambre des Métiers
- l'Inspecteur d'Académie

LE PROCESSUS D'ADOPTION

Pendant une longue phase qui dura de 1973 à 1976, le groupe de travail a élaboré un projet qui a subi de nombreuses modifications au fil des réunions et dont les grandes lignes ont recueilli un consensus général.

Le 3 Juin 1977, le POS était "PUBLIE" c'est-à-dire que son contenu était rendu public ; à partir de ce jour, tout permis de construire était instruit par le POS qui remplaçait donc notre ancien P.U.D. (Plan d'Urbanisme Directeur et son fameux "périmètre de construction").

Du 15.9.1977 au 29.10.1977, une ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE a permis à chaque concitoyen de prendre connaissance de ce projet dans tous les détails, et même de faire part de toutes ses remarques au Commissaire-Enquêteur qui consigna toutes ces interventions.

Le 5 Janvier 1978, le groupe de travail siégea une fois de plus à la Mairie de Bitschwiller-lès-Thann ; il étudia le rapport du commissaire-enquêteur, y apporta suivant le cas, une réponse positive ou négative, et enregistra aussi les derniers désirs de la Commune.

Le POS de Bitschwiller-lès-Thann approche donc de sa conclusion ; à l'heure actuelle, la Direction Départementale de l'Equipement met sa dernière touche à la rédaction du règlement définitif ; ce fascicule sera soumis à l'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL, dernière étape avant la PROMULGATION DU POS PAR M. LE PREFET

COMMENT SE PRESENTE NOTRE POS ?

Sommairement on peut dire qu'il est composé de 3 documents :

- 1) un plan de la Commune qui le découpe en "ZONES"
 - * des ZONES "U", dites urbaines, qui elles-mêmes sont divisées en
 - o zone UA : le centre du village (construction de forte densité)

- . zone UC : le reste du village (constructions à densité moyenne)
 - . zone UE : zones industrielles
 - * des zones "N", dites naturelles, divisées en
 - . zone NA ; réservée à la construction future
 - . zone NB : en grande partie, notre zone de chalets
 - . zone NC : zone agricole
 - . zone ND : zone interdite à toute construction
- 2) une liste des "emplacements réservés" en vue des grandes réalisations collectives futures (voirie notamment)
- 3) un "règlement" d'une cinquantaine de pages qui consigne les caractéristiques de chaque zone.

OU CONSULTER LE POS ?

A la Mairie, auprès du secrétaire de Mairie ou avec le Maire.

I. MUSIQUE MUNICIPALE

En 1869, lorsque commença l'existence de ce qui devait devenir la Musique Municipale, la vie n'était pas encore aussi trépidante que de nos jours.

Nombreux furent donc ceux qui avaient le désir d'entendre de la musique et de la cultiver eux-mêmes. Et, c'est ainsi que des hommes épris de musique se groupèrent pour constituer petit à petit la Fanfare de Bitschwiller.

Le 2 Juillet 1902, cette même "fanfare" et la Musique des Sapeurs-Pompiers fusionnèrent sous le nom de Société de Musique "HARMONIE", société qui peu après devint l'actuelle Musique Municipale.

Durant la 1ère guerre mondiale, la Musique Municipale fut dissoute puis se reconstitua dès 1921 en une nouvelle société dotée du même nom.

Les premiers qui dirigèrent ces musiciens étaient souvent à la fois directeurs et présidents. Depuis 1921, la baguette de directeur passe successivement entre les mains de Messieurs Joseph KALTENBRUNN, Henri REBISCHUNG, René BAUDRY, MULLER, Etienne BRUCKERT, René MAURER.

A la présidence, nous relevons les noms de MM. Joseph PETER, Victor DREYER, Joseph MEYER, Hippolyte MANIERE, Léon BOIDEVEZI.

Dès le début de l'occupation, en 1941, la Musique Municipale avait été dissoute par l'administration civile allemande et la Kreisleitung. En 1943, l'intégralité des instruments et autres effets furent enlevés soit par la formation SS alors cantonnée à Saint-André, soit par la Kreisleitung.

Le 25. Juin 1947, eut lieu une assemblée générale constitutive de la Musique Municipale de Bitschwiller sous la présidence du Maire, M. André EHLINGER, assisté de M. KROMER Eugène et de M. UBERALL Alphonse, Membres du Conseil Municipal.

Etaient présents :

BRUCKERT Etienne	KOHLER Lucien
BENDER Robert	MAURER René
CONRAD Joseph	NANN Alphonse
COLOMBO Pierre	NANN Joseph
CAZZIA Joseph	NUSSBAUM Lucien
FALLECKER Joseph	NUSSBAUM Arthur
FUSSINGER Louis	TSCHUPP Charles
GRUNENWALD Arthur	RUFFIO Fernand
HARTMANN Jean	RUFFIO Lucien
HANS Charles	SCHUWER Eugène
KRUST Eugène	KOHLER Alphonse
DIDIERLAURENT Charles	

Sont nommés membres du Comité, le 10 Septembre 1947 :

BOIDEVEZI Léon	Président
RUFFIO Lucien	Vice-Président
BRUCKERT Etienne	Directeur
NUSSBAUM Lucien	Trésorier
BENDER Robert	Secrétaire
HARTMANN Jean	Assesseur
KRUST Eugène	Assesseur

Depuis cette date et à ce jour, de nombreux changements eurent lieu au sein

de la société tant au point de vue musical qu'administratif.

en 1953 : Monsieur BRUCKERT Etienne, directeur et vice-président est remplacé par Monsieur MAURER René à la Direction.
Secrétariat : Monsieur MULLER remplace Monsieur BENDER

en 1956 : Monsieur MURA Gaston vice-président prend la présidence.

en 1963 : Oscar NANN assume le secrétariat

en 1965 : Monsieur ROBINOT remplace Monsieur BRUCKERT à la Vice-Présidente

en 1967 : Monsieur REBISCHUNG Henri, après 40 ans d'absence, reprend la direction de la Société.

en 1970 : M. REBISCHUNG, directeur, est nommé à la présidence en remplacement de M. MURA et M. Yvan BUTTUNG à la vice-présidence.

en 1972 : Le secrétariat est assuré par Melle ROMINGER Christiane et

en 1973 : par Melle BRAUN Claudette

en 1972 : Le poste de trésorier est confié à M. METHIA Gilbert en remplacement de M. NUSSBAUM Lucien

En 1970, la Société était forte de 19 membres. Un effort de recrutement était donc nécessaire.

Une campagne d'information fut décidée. Les écoles et les parents furent sensibilisés.

Les responsables avaient vu juste car aujourd'hui, grâce,

- à la Municipalité qui a subventionné les frais de gestion ainsi que l'achat du matériel
- à la bonne gestion et l'effort de tous les membres de la Société
- à la compétence de M. REBISCHUNG qui, depuis 10 ans, assure les cours de solfège et d'instruments

il a été possible de porter l'effectif, à ce jour, à 51 membres actifs.

Aujourd'hui, certains de ces jeunes ont l'âge de prendre des responsabilités et d'assumer, dans une certaine mesure, la relève.

Mais si on peut être un bon musicien, tout jeune, on n'est pas forcément un bon administrateur puisqu'il manque maturité et expérience.

Il s'avérait donc indispensable de faire participer ces jeunes à la gestion tout en leur évitant des erreurs de jeunesse. En contre-partie, ils apportent leur enthousiasme et des idées neuves.

C'est pourquoi, en plus d'un comité de gestion composé depuis 1973

par	MM. REBISCHUNG Henri	Président-Directeur
	BUTTUNG Yvan	Vice-Président
	METHIA Gilbert	Trésorier
	Melle BRAUN Claudette	Secrétaire

les membres de la Société participent à l'activité selon le principe de la répartition des tâches ; ce qui permet d'intégrer jeunes et anciens en leur donnant des responsabilités.

L'ensemble est encore au stade expérimental et il est prématuré de dire que tout va pour le mieux car, à tout changement de structure, les esprits doivent se former et s'adapter.

Du fait de l'effectif jeunes, l'activité de la Société a donc due se limiter, néanmoins, elle participe à toutes les manifestations communales.

Parmi les grands événements, citons, en 1964, le 95e anniversaire et la fête du centenaire en 1969, la création de l'école de musique en 1967.

Chaque année, les membres honoraires, bienfaiteurs et sympathisants sont invités à un concert-jala qui a fait ses preuves.

La Société a, également, eu à déplorer ces dernières années, le décès de trois membres les plus méritants :

- Lucien KOHLER décédé en 1966 après plus de 50 ans d'activité
- Alphonse NANN décédé en 1971 après plus de 50 ans d'activité
- Lucien NUSSBAUM décédé en 1975 après 25 ans de trésorier

On constate également, en analysant la liste des membres ci-dessous que beaucoup font partie d'une même famille ce qui est tout à l'honneur des parents.

En conclusion, on peut estimer que, malgré tous les aléas, la Musique Municipale de Bitschwiller-lès-Thann va son chemin et qu'il ne reste qu'à lui souhaiter bonne route dans une parfaite harmonie.

MUSIQUE MUNICIPALE DE BITSCHWILLER-lès-THANN

BRAUN Claudette (clarinette)	MUNSCH Carmen (saxo-alto)
BRAUN Denis (Trombone)	NANN Marcel (tambour)
BRAUN Jacques (Tambour)	NANN Oscar (trombone)
BRAUN Luc (Bugle)	NUSSBAUM Charles (Porte-Drapeau)
BRAUN Thierry (bugle)	NUSSBAUM Georgette (Clarinette)
BRAUN Yves (Cor-alto)	NUSSBAUM Charlotte (Saxo-Alto)
BUTTUNG Yvan (clarinette)	PANTE Yves (trompette)
CAZZIA Joseph (saxo-alto)	PANTE Pierrette (clarinette)
CAZZIA Michèle (pte flûte)	REBISCHUNG Henri (chef de musique)
DURLIAT André (tromp.piston)	ROSSI Jean-Pierre (clarinette mib)
FEDER Claudine (saxo-soprano)	ROGON Gilbert (contre-basse mib)
FELLMANN Philippe (saxo-ténor)	SCHALLER Jean-Louis (contre-basse sib)
GSELL Denis (clarinette)	SCHMITT Eugène (trombone)
HAEFFELE Jean (saxo-ténor)	SCHMITT Dominique (Tromp.piston)
HANS Alain (clarinette)	SCHMITT Jean-Marc (baryton)
HYTRY Marc (trompette)	SCHMITT Chantal (clarinette)
HYTRY Martine (clarinette)	WALGENWITZ Gérard (grosse-caisse)
HYTRY Sabine (clarinette)	WELKER Francis (clarinette)
KIRCHMEYER Gilles (trompette)	WELKER Martine (clarinette)
KOHLER Alphonse (contre-basse)	WELKER M.Thérèse (Grde-flûte)
LANDWERLIN Arsène (Baryton)	WEINER Martine (clarinette)
METHIA Gilbert (Baryton)	STURM Jean-Luc (alto)
METHIA Christiane (clarinette)	COLOMBO Maurice (saxo-alto)
MUNSCH Camille (alto)	SIFFERLEN Christine (saxo-alto)
MUNSCH André (bugle)	WURSTHEISER Emmanuelle (clarinette)

LA VIE ASSOCIATIVE AU VILLAGE

Malgré la télévision qui cloue les gens chez eux, malgré une tendance générale vers l'individualisme, malgré l'attrait des loisirs de toute nature favorisée par la voiture particulière, le nombre des associations (sportives, culturelles, patriotiques ou autres) ne cesse de croître au village, ce qui est un signe évident du dynamisme dont témoignent certains de nos concitoyens qui méritent les félicitations et les remerciements de tous.

Mieux, réunis régulièrement à la Mairie, lors des séances de la Commission des Sociétés, les présidents de toutes ces associations ont fait preuve d'une belle unité et ont mis sur pied la "Fête des Sociétés", (5 novembre) qui a été une belle réussite à tous égards.

LISTE DE NOS SOCIETES ET DE LEUR PRESIDENT

Sapeurs-Pompiers - Chef de corps : Lt Jean-Marc RIEDLINGER
Amicale des Pompiers - Président : M. André RIEDLINGER
Musique Municipale - " : M. Henri REBISCHUNG
Chorale Ste Cécile - " : M. Antoine WEISS
Echo du Kohlwald (accordéon) " : M. GROELLY Georges
Dampfpfifla (Folklore) " : M. METHIA Gilbert
Sté de Gymnastique " : M. J. Jérôme MERCKLEN
Judo-Club "Samouraï" " : M. REMY Christian
Arboriculteurs " : M. ZIMMERMANN Marcel
Quilleurs "Thur-Rial" " : M. HALTER Raymond
Pêcheurs "Les Amis de l'Etand du Kehrlenbach ; M. MUNSCH Albert
UNC-UNCAIN : M. WINTZER Xavier

Oeuvres

Club du 3e âge - Mme KAEMMERLEN Gabrielle
Souvenir Français - M. Adrien HENTZ
Conférence de Saint-Vincent de Paul : M. Antoine WEISS

LE CAS DU FOOT-BALL

Le football a provisoirement disparu à Bitschwiller-lès-Thann ; la dissolution de la section a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 30 Novembre 1977. Cette décision était devenue inévitable parce qu'aucun dirigeant n'a voulu prendre la suite du Comité Démissionnaire qui laissait un passif de quelques dizaines de milliers de francs.

Mais le football doit renaître à Bitschwiller : tous les volontaires sont invités à une réunion d'information qui se tiendra dans la Grande salle de la Mairie le Vendredi 3 Mars 1978 à 19 heures 00.

Un appel pressant est adressé à tous ceux qui aiment ce sport et qui seraient prêts à prendre en charge un nouveau club.

UN PEU D'HISTOIRE

MARS 1915

..... Il fit taire le canon qui menaçait de détruire notre village et on l'appela le "Sauveur" de Bitschwiller.....

Il s'agit de M. ARNAUD, Ingénieur des Arts et Manufactures (en 1915 le Sous-Lieutenant ARNAUD était âgé de 25 ans), qui vit une paisible retraite à TREVOUX dans la région lyonnaise. Oui, Monsieur ARNAUD est encore un des rares de 14-18 à pouvoir dire : "Le Hartmannswillerkopf, je connais, j'y étais"

Il est très souvent revenu dans notre région qu'il connaît mieux que personne. Comme le foyer des officiers pendant la guerre 1914-1918 se trouvait à l'Hôtel-Pension SCHNEIDER (actuellement "Au rendez-vous des Chasseurs"), il a gardé le contact avec cette famille et spécialement avec Madame BURY-SCHNEIDER. C'est d'ailleurs grâce à elle que j'ai pu correspondre avec cet homme plein de gentillesse à qui Bitschwiller a laissé tant de souvenirs. Aussi, je lui laisse le soin de vous narrer cet important épisode de la Grande Guerre à Bitschwiller. Ce Bitschwiller qui vous dit : "MERCI MONSIEUR ARNAUD".

O.F.

Monsieur ARNAUD raconte :

"Le premier tir de l'ennemi eut lieu le 18 Mars 1915. Les coups de départ provenaient, au son, des pentes Est de l'Hartmann, c'était vague pour monter un tir précis de représailles.

Nous avions à la disposition de l'A.D.66 un groupe de repérage au son des coups de départ du canon allemand, assez rapidement la Pièce fut repérée, une photo aérienne prise peu après les indications données par le groupe de repérage permettait de situer avec exactitude l'emplacement de la Pièce ennemie.

Elle était située en haut d'un chemin rocailleux s'élevant en lacets sur la pente Est de l'Hartmann, région que nous appelions l'Entre-Cuisses. Ce chemin avait dû être aménagé pour hisser la Pièce à mi-hauteur du sommet. C'était, à l'époque, un tour de force pour une Pièce d'un tel poids.

Son but, à mon sens, était de détruire à BITSCHWILLER, l'usine MARTINOT-GALLAND qui travaillait pour l'Armée française : confection de grenades pour fusil type V.B. Le Directeur, à l'époque, était Monsieur Edmond BRITZEL, dont j'avais fait la connaissance chez les SCHNEIDER, parents, qui tenaient un Hôtel-Pension, devenu depuis "Au Rendez-Vous des Chasseurs".

Le tir allemand, exécuté à la carte, arrosait tout le village et menaçait de le détruire. Je puis citer une victime : Melle SCHOELLHAMMER qui fut tuée par un éclat d'obus au visage alors qu'elle s'amusait à photographier les éclatements des obus.

Je commandais une batterie de 4 Pièces de 155 L. de Bange, sur cingolis dont la position se trouvait à 500 mètres au Nord du hameau BLANSCHEN, non loin de GOLDBACH. Mon poste d'observation était installé

dans une courte tranchée située en dessous et légèrement à droite des ruines du château du Freundstein, face à l'Hartmann. Ce fut mon P.C. durant un an pour diriger les tirs de destruction sur les pentes du H.W.K. (hartmannswillerkopf) lors des différentes attaques et contre-attaques qui au cours de l'année 1915 ensanglantèrent cette région boisée qui peu à peu devint aride.

La Pièce de 210 ayant été repérée et possédant ses coordonnées, je préparais mon tir, avec une Pièce, en utilisant des obus allongés en acier dont les éclatements seraient très visibles de l'avion qui devait régler mon tir, les effets dévastateurs étant considérables.

Le Jour J, qui devait être le 20 Mars, un avion décolla de la base de Fontaine, région de Belfort, ayant à son bord le Lieutenant CHAMOUTON (Lyonnais, comme moi) comme Officier observateur.

Assez rapidement, car j'étais bien repéré sur le HWK, CHAMOUTON me signala par radio que j'encadrais l'objectif, puis il s'éloigna, me laissant opérer seul.

Je mis alors une 2ème Pièce sur les données obtenues avec la 1ère et je déclanchais un tir d'efficacité, cent coups au total. La Pièce de 210 ne tira plus et pour cause.

Quelques semaines plus tard nous apprîmes par les prisonniers faits au cours d'un coup de main, que la pièce avait été détruite et la plupart de ses servants tués ou blessés. Les Allemands ne recommencèrent pas leur expérience.

A l'époque je fus appelé "le Sauveur de Bitschwiller".....

La Division française qui tenait le secteur était la 66ème Division de Chasseurs commandée par le Général SERRET, ancien attaché militaire à Berlin C'était un chic soldat, plein d'allant, aimé de ses hommes. Il fut blessé le 29 Décembre 1915 lors d'une contre-attaque allemande, atteint gravement à la cuisse droite par un éclat d'obus, il fut soigné à l'Ambulance 3/98 à MOOSCH. Amputé le lendemain, il mourut le 6 Janvier et fut inhumé le 8 au cimetière de MOOSCH, au milieu de ses soldats. Il y est encore. C'est dans le ravin du SIHL, près du REHFELSEN qu'il fut blessé.

L'Artillerie Divisionnaire (A.D.66) était commandée par le Lieutenant-Colonel FERSAC, il avait comme adjoint le Chef d'Escadron VERGUIN qui organisera les positions d'Artillerie tout au long de l'année 1915.

J'ai quitté le hameau BLANSCHEN dans le milieu de l'année 1916 pour prendre le commandement de la 19ème batterie du 158e R.A.P. (restructuration du 8ème R.A.P. d'EPINAL et du 8ème R.A.P. de BELFORT). J'avais à ma disposition 4 pièces de 95 au Napoléonplatz et 4 Pièces de 155 L. au Grumbach-Satel plus 2 Pièces de 155 C. au Zürrenthal. Mon poste d'observation était à l'Amselkopf, celui de mon adjoint, le Spus-Lieutenant POURCHET était à l'Herrenflüh.

Dans l'artillerie à pied, nous avons des sous-officiers remarquables qui me secondaient efficacement, certains étaient capables de diriger des tirs.

Nous avons quitté, avec beaucoup de regrets, l'Alsace au cours de l'année 1917 ; le secteur était devenu très calme.

J'ai toujours gardé un souvenir ému de votre belle région et je suis revenu, en pèlerinage, plusieurs fois après la Guerre, à ODEREN, à BITSCHWILLER, à THANN. Mon dernier séjour date de 1973.

Il m'a été agréable de me remémorer l'incidence militaire dont BITSCHWILLER fut hélas victime, mais je suis très heureux d'avoir contribué à sa sauvegarde. J'ai mis dans ce tir toute ma conscience, toute mon application pour éviter que ce sympathique village ne soit détruit."

H.ARNAUD

Ingénieur des Arts et Manufactures

COMMENT CALCULER VOS IMPOTS LOCAUX ?

LES QUATRE VIEILLES

Une des ressources importantes de la Commune, sont les "centimes" réminiscences d'un passé fiscal dépassé. Il n'en reste pas moins, que nos "Quatre vieilles" existent toujours : tout le monde connaît la taxe foncière sur les propriétés bâties (que paie chaque propriétaire d'un bâtiment), la Taxe foncière sur les Propriétés non Bâties (à laquelle sont assujettis les propriétaires de terrains), la taxe d'habitation (imposée aux occupants d'un appartement, qu'ils soient simplement locataires ou propriétaires) et enfin la Taxe Professionnelle qui remplace la Patente.

Par le passé, le Conseil Municipal pouvait moduler l'augmentation annuelle des centimes entre les différentes taxes, mais cette possibilité n'existe plus depuis 1974. Une autre modification est intervenue à ce moment là. Jusqu'alors le Conseil votait un "nombre de centimes". Depuis, le Conseil ne décide plus que de la somme totale qu'elle désire recouvrer à travers cet impôt, les services fiscaux départementaux effectuant par la suite les calculs nécessaires aboutissant à votre "feuille jaune" (devenue blanche à la suite de l'informatisation).

3 IMPOTS

En fait, vous êtes assujettis à travers ces taxes à une triple imposition : l'impôt régional (bien minime et sur lequel nous ne nous appesentirons pas), l'impôt départemental, et l'impôt communal.

LA VALEUR LOCATIVE

L'imposition est fonction de la valeur de votre bien (surface, confort d'une maison,....) : pour un terrain ou un immeuble, on l'appelle "valeur locative". Son évaluation datait pour la plupart de 1945, et n'avait pas suivi l'amélioration de certaines habitations ou la dégradation de certaines autres.

En 1973-1974, l'Administration a procédé à une nouvelle estimation des biens ; selon le cas, certains ont accusé une augmentation tandis que d'autres (pour des raisons diverses) enregistraient une chute. Le Conseil décida de répercuter sur 5 ans, la modification de cette valeur. Le tableau ci-dessous en indique deux exemples :

	1er cas	2e cas
Valeur locative ancienne	3 000 F	4 500 F
valeur locative nouvelle	4 000 F	3 700 F
modification totale	+1 000 F	- 800 F
évolution annuelle sur 5 ans	+ 200 F	- 160 F
soit		
valeur locative 1974	3 200 F	4 340 F
valeur locative 1975	3 400 F	4 180
valeur locative 1976	3 600 F	4 020 F
valeur locative 1977	3 800 F	3 860 F
valeur locative 1978	4 000 F	3 700 F

A partir de 1978, la valeur locative restera immuable, soit respectivement 4 000 F et 3 700 F. Tout un chacun pourra suivre sur les différentes feuilles annuelles cette évolution et même déterminer sa valeur locative 1978.

L'IMPOT DEPARTEMENTAL

Lors de l'élaboration du budget départemental de 1977, les Conseillers Généraux avaient décidé d'augmenter les impôts de 12%, ainsi les taux appliqués aux différentes valeurs locatives ont-ils été portés pour :

* la taxe d'habitation	: de 4,63%	à 5,22%
* la taxe foncière "bâti"	: de 4,79%	à 5,41%
* la taxe foncière "non bâti"	: de 49,10%	à 55,60%
* la taxe professionnelle	: de 4,28%	à 4,30%

Ainsi, un Bitschwillerois propriétaire et locataire d'une maison de 2 600 F de valeur locative (sans abattement) a-t-il payé au département pour 1977

- au titre de la taxe d'habitation	2 600 X 5,22% = 136 F (f. jaune)
- au titre de la taxe foncière bâti	2 600 X 5,41% = 141 F (f. blanc)

L'IMPOT COMMUNAL

Il est calculé suivant le même procédé, mais en raison d'un rattrapage consécutif à une erreur de l'administration des finances (!), l'augmentation a été répartie inégalement entre les quatre vieilles ; ainsi, elle n'a été que de l'ordre de 7% pour la taxe d'habitation, et la foncière bâtie, quant à la taxe professionnelle elle a même diminué de 4% alors que la foncière non bâtie est en augmentation de 52% (il est à signaler qu'elle concerne la Commune à 98%).

Les différentes taxes ont donc été portées

* pour la taxe d'habitation de	6,04%	à 6,41%
* pour la taxe foncière "bâti" de	9,85%	à 10,70%
* pour la taxe foncière "non bâti" de	92,40%	à 140,00%
* pour la taxe professionnelle de	5,29%	à 5,07%

Ainsi en reprenant le même exemple du Bitschwillerois propriétaire et locataire de cet immeuble de 2 600 F de valeur locative, celui-ci aura payé à la Commune pour 1977

- au titre de la Taxe d'habitation	2 600 X 6,41 = 166 F
- au titre de la taxe foncière "bâti"	2 600 X 10,70 = 278 F

LES ORDURES MENAGERES

Il ne s'agit pas d'un impôt, mais du coût d'un service rendu (voir plus loin). Son paiement est destiné au SIVOM responsable de son organisation mais via les finances communales, et son montant apparaît donc aussi sur votre feuille blanche. 3,02% de la valeur locative (soit 208 F pour notre exemple).

EN CONCLUSION

Pour évaluer le poids réel des impôts dus par un particulier à la Commune, il faut retirer de la somme totale payée, la part qui revient au département et le montant de la taxe pour enlèvement des ordures ménagères. Ainsi dans notre cas précis, la personne aura-t-elle payé

	Total	Commune	Département	Région	Serv. vic.
* taxe d'habitation	315 =	166	+ 136	+ 13	
* taxe foncière bâtie	432 =	278	+ 141	+ 13	
* ordures ménagères	208 =				208
	955 =	444	+ 277	+ 26	+ 208

En résumé, ce propriétaire a donc payé un total général (feuille jaune + blanche) de 955 F, mais seuls 444 F étaient destinés à la Commune. Or cette somme représente votre seule contribution à tout un ensemble de services que vous rend la Commune : frais de scolarisation, éclairage public, entretien et rénovation de la voirie, participation de la Commune aux travaux d'eau et d'assainissement....

LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'enlèvement des ordures ménagères est l'une des attributions du SIVOM de Thann et environ ; ce service est exécuté deux fois par semaine (mardi et vendredi) par une équipe de trois personnes travaillant sur un camion-benne spécial (pour mémoire : pour Willer-sur-Thur = 1 fois par semaine). En fin d'année le SIVOM détermine le coût de ce service (salaire des ouvriers répartition des frais d'entretien, amortissement du matériel). Pour déterminer le coût global du service, il convient de rajouter les frais se rapportant à l'enlèvement des ordures encombrantes (transporteur + salaire des ouvriers).

C'est donc un total de 95 000 F qu'il s'agit de récupérer pour 1978, soit 1,20 F de moyenne pour 1 ramassage (95 000 F : 750 foyers : 104 passages)

C'est le percepteur qui encaisse cet argent en notre nom, et suivant un critère qui est critiqué par certains, puisque le calcul se fait selon la valeur locative de la maison. En fait, cette solution était la seule autorisée pendant longtemps ; depuis 1974 par contre, la Commune pourrait adopter un autre système : l'imposition par ménage ou la vente de sacs spéciaux.

Etudions ces trois cas :

1°) VALEUR LOCATIVE

* le taux de l'imposition est déterminé par une division : $S : VL$ où S est la somme à recouvrer et VL le total des valeurs locatives du village, en l'occurrence pour Bitschwiller en 1977 : $79\ 000\ F : 985\ 037 = 8,02\%$. Ce pourcentage appliqué à la valeur locative de votre logement donnera le montant à payer.

Ainsi les occupants d'une "belle" maison paieront-ils une taxe plus élevée que ceux d'une maison plus vétuste, une formule qui a ses partisans et ses détracteurs :

* les partisans disent : cette formule est juste dans la mesure où elle fait supporter le maximum de frais à ceux qui ont le plus de moyens ; c'est un impôt social, presque un impôt sur le capital.

* les détracteurs rétorquent que l'imposition est injuste (une personne seule dans une grande maison paie plus qu'une famille nombreuse dans un appartement réduit) et qu'elle ne tient donc pas compte du service effectivement rendu.

2) LA TAXE PAR MENAGE

C'est celle qui est utilisée dans les villages de la vallée

* principe : le Conseil décide en début d'année que chaque ménage paiera un impôt suivant sa composition. A Ranspach, par exemple, quatre catégories ont été créées : ménage de plusieurs personnes - personne seule - commerce - commerce d'alimentation.

* avantage : ce système appréhende de plus près la vérité puisqu'une famille de plusieurs personnes paiera plus qu'une personne seule et que les commerces seront taxés séparément

* inconvénients :

. ce système n'est pas encore très juste puisque un ménage composé de deux personnes (mari et femme) paiera autant qu'une famille de six personnes (couple + 4 enfants)

. Ce système est beaucoup plus complexe puisqu'il nécessite des mises à jour annuelles en fonction de l'évolution de la composition des foyers,

3) LA TAXE AU SAC

* principe : la Commune vend des sacs spéciaux qui seuls sont ramassés par les camions-poubelles et dont le prix de vente comprend le prix du service.

* avantage : chaque famille est imposée exactement selon le volume des ordures évacuées.

* inconvénient :

o le ramassage par des sacs deviendrait obligatoire, à l'exclusion de nos poubelles actuelles ; ce qui pourrait avoir comme conséquence une recrudescence des tas d'ordures "sauvages dans la forêt.....

o le prix du service serait plus élevé car il engloberait le prix des sacs.

Mais quoiqu'il en soit, le Conseil tient à avoir votre avis sur ce problème.

Aussi, et comme pour la télédistribution, le Maire et ses Conseillers vous demandent-ils de répondre au questionnaire ci-après qui sera déterminant lorsque le Conseil évoquera la possibilité d'un changement de principe. Si vous éprouvez des difficultés pour le remplir, n'hésitez pas à venir à la Mairie pour demander des renseignements complémentaires.

Mais il faut que chacun prenne conscience dès à présent que, quel que soit le système retenu, la somme globale à récupérer restera la même ; donc seule la clé de répartition changera (certaines paieront en plus ce que d'autres paieront en moins).

/ LE SAVIEZ-VOUS ? /

FOSSES SEPTIQUES OU NON ?

La Commune se dote actuellement d'un réseau d'assainissement et la question est souvent posée de savoir si les fosses septiques sont toujours obligatoires. La réponse est OUI ! En effet, tant que les eaux usées se déverseront dans la Thur, cette installation reste indispensable.

Par contre, lorsque la station d'épuration entrera en service, il faudra à ce moment là, déconnecter votre fosse septique.

CLÔTURES

Une loi récente vient de rendre obligatoire la demande de permis de construire en bonne et due forme pour l'érection d'une clôture, qu'elle soit en bordure de RN, de voies départementales ou communales, ou simplement mitoyenne de deux propriétés privées.
Se renseigner à la Mairie.

CIMETIERE

* le prix des concessions est actuellement, pour une
o tombe simple : 50 F (15 ans) et 100 F (30 ans)
o tombe double : 100 F (15 ans) et 200 F (30 ans)

* toute exécution de travaux au cimetière doit faire l'objet d'une demande auprès de la Mairie.

* il est demandé aux parents de veiller à ce que leurs enfants ne prennent pas cet endroit de recueillement comme aire de jeux.

ENQUETE "ORDURES MENAGERES"

1°) ETES-VOUS SATISFAIT DU SERVICE ACTUEL ?

* fréquence : deux fois par semaine, est-ce suffisant ? OUI - NON
(attention ! tout service supplémentaire se répercuterait inévitablement sur le coût)

est-ce trop ? OUI - NON

* qualité du service : vous donne-t-il satisfaction ? OUI - NON

Si votre réponse est NON, expliquez les griefs que vous avez à formuler au dos de cette feuille.

2°) LE COUT DU SERVICE

* combien payez-vous actuellement (mettez une croix dans la case concernée)

moins de 75 F

entre 75 et 150 F

entre 150 et 250 F

plus de 250 F

* votre famille se compose de _____ personnes

3°) LE SYSTEME DE REPARTITION

A votre avis, quel système devrait-on mettre en pratique à l'avenir ?

la récupération selon la valeur locative (actuellement en vigueur) ?

une taxe par ménage ?

la ramassage par sac ?

pas d'avis ou avis différent :

questionnaire à retourner à la Mairie pour le 1er MARS 1978.